

PRADINAS INFO

Juin 2022

► Le mot du maire :

Mesdames, Messieurs, chers Pradinassois,

Cette période estivale 2022 débute avec un soleil radieux, et des chaleurs intenses, succédant à un hiver long avec son lot de difficultés : épidémie qui n'en finit pas, restrictions sanitaires, et aujourd'hui une forte augmentation du coût de la vie.

Les différentes associations de la commune reprennent leurs activités et manifestations. Les associations sont les forces vives de notre territoire ; elles participent fortement à la vie locale. Toutes nos associations ont besoin de soutien, de participation et de bénévoles.

Les projets décidés par le conseil municipal sont en cours de réalisation. La voirie sera refaite du village de Trouvedeniers à la RD71, l'achat d'un nouveau gyrobroyeur est affecté à l'entretien des bas cotés des voiries municipales. Les travaux de réhabilitation du bâtiment mairie ont commencé en 2021 avec la réfection de la bibliothèque et de la salle de réunion, cette année verra le jour du nouveau secrétariat de mairie en lieu et place de l'ancienne salle de conseil.

Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux résidents que nous n'avons pu accueillir collectivement. Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un très bel été dans notre village.

François VABRE

► Informations Mairie

HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

RAPPEL : les heures d'ouverture du secrétariat sont les suivantes :

- lundi : de 14h à 17h
- Mardi , jeudi, samedi : de 9h à 12h

Numéro tel : 05-65-69-92-84 - Site internet : www.pradinas.fr – panneau-pocket



Le secrétariat de mairie sera fermé du 14 juillet au 17 juillet.
et du 16 août au 29 août inclus.

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES JAUNES

Les habitants de la commune pourront retirer les sacs poubelles jaunes au secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat le :

Mardi, jeudi et samedi : de 9h00 à 12h00 jusqu'au **31 juillet 2022**

ADRESSAGE

Nous vous rappelons que la mise en place de l'adressage sur la commune est terminée. Vous avez reçu un courrier vous indiquant votre nouvelle adresse.

Pour ceux qui n'auraient pas encore eu l'occasion de retirer la plaque de numéro, nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture.



RAPPEL

ANIMAUX ERRANTS

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux, qu'il est expressément défendu de laisser les animaux divaguer seuls et sans maître sur la voie publique selon l'article L211-19-1 du code rural : « *il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité* ».

Nous attirons l'attention sur leur responsabilité en cas de dommages et sur l'application éventuelle des mesures prévues aux articles L2112-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et L211-11 et suivants du Code Rural et de la pêche maritime.

TRAVAUX

❖ **Voirie** : réfection de la route de Trouvedeniers jusqu'à la RD71 en cours

❖ **Containers poubelles** :



Faisons preuve de civisme : nous constatons au quotidien qu'un grand nombre de déchets (bouteilles, cartons, sacs plastiques, électroménagers, huiles de vidange, vaisselles, etc...) se trouvent sur les emplacements des containers à « ordures ménagères » - « tri sélectif » et « colonnes à verres – papiers ».

Nous demandons à chacun d'entre vous de bien vouloir respecter les consignes de tri :

- Cartons qui ne rentrent pas dans le sac jaune doivent être emportés à la déchetterie ;
- Bouteilles verres dans le container à verre, (qui se trouve derrière l'école et à la Pâle) ;
- Electroménagers, huiles de vidange, vaisselles à la déchetterie (Rieupeyroux ou la Salvetat-Peyralès).

Le respect d'autrui est l'un des premiers principes que nous devons suivre, pour que la vie en société soit possible.



❖ **Accès déchetteries de Rieupeyroux et la Salvetat Peyralès** :

Une convention, entre la communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur et Pays Ségali communauté, a été signée pour que les habitants de Pradinas, aient accès aux déchetteries de Rieupeyroux et La Salvetat Peyralès.

Cette carte est strictement personnelle.

A compter du **1er septembre 2022**, l'accès aux déchetteries se fera uniquement sur présentation de la carte ci-dessous. **UNE** seule carte par foyer sera fournie.

Vous pourrez la retirer auprès de la mairie de Pradinas aux heures d'ouverture du secrétariat ou bien lors de la distribution des sacs poubelles jaunes.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cette démarche.



Rieupeyroux, La Salvetat-Peyralès, Le Bas Ségala, Lescore-Jaoul, La Capelle-Bays, Prévinières, Teyrac

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Commune : _____

Cette carte est strictement personnelle.
En cas de perte ou de vol, merci de contacter la Communauté de Communes

❖ Commune zéro phyto :

Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé conformément à l'arrêté du 15 janvier 2021.
Chaque habitant doit réaliser l'entretien de son devant de porte
Nous vous remercions pour votre participation à la propreté du village.

❖ Salle d'animation : nouveauté sur le site internet

Depuis quelques jours, vous pouvez, directement sur le site internet de la commune :
www.pradinas.fr :

- consulter le planning de la salle d'animation et effectuer une pré réservation,
- réaliser des démarches en ligne (onglet : démarches et infos pratiques)

BUDGET

Lors du conseil municipal du 1^{er} avril 2022, les élus ont adopté le compte administratif 2021 et voté le budget primitif 2022.

- **Compte administratif 2021**

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	69 641	Atténuations de charges	394
Charges de personnel	65 683	Produits des services	15 063
Opérations d'ordre entre section	32 751	Impôts et taxes	102 658
Autres charges gestion courante	79 244	Dotations et participations	153 611
Charges financières	10 382	Autres produits gestion courante	33 664
Charges exceptionnelles	5 694	Produits financiers	1
<i>Sous total</i>	<i>263 395</i>	<i>Sous total</i>	<i>305 391</i>
Excédent	41 996	Déficit	
Total	305 391	Total	305 391

Résultat de clôture fonctionnement 2021 : **89 449€**

Excédent 2021 : 41 995€ + excédent antérieur 2020 : 47 454€

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Opérations patrimoniales	28 400	Opérations d'ordre entre section	32 751
Remb. d'emprunts	40 602	Opérations patrimoniales	28 400
Immobilisat° corporelles	36 685	Dotations Fonds divers Réserves	33 128
		Subventions d'investissement	9 552
		Autres immos financières	700
<i>Sous total</i>	<i>105 687</i>	<i>Sous total</i>	<i>104 531</i>
Excédent		Déficit	1 156
Total	105 687	Total	105 687

Résultat de clôture investissement 2021 : **43 021€**

Déficit 2021 -1 155€ + excédent 2020 : 44 176€

Taxes foncières bâties et non bâties

Nous rappelons que le conseil municipal, lors du vote du budget le 1^{er} avril 2022 a décidé de maintenir les taux appliqués en 2021 pour 2022 soit :

- Taxe foncière bâtie : 31.89%
- Taxe foncière non bâtie : 68.37%

- Budget Primitif 2022

<i>Investissement</i>			
Dépenses		Recettes	
Report année précédente (déficit)	-	Virement section fonctionnement	81 387
Remboursement emprunt	42 000		
Ecole	2 700.	Excédent fonctionnement	40 000
Voirie	29 000	Dotations	5 500
Photocopieur	3 510	Emprunts	-
Gyro broyeur	7 315	Report excédent antérieur	43 021
Estrade bois terrain pétanque	2 500	Cessions	1 500
Rénovation salle pompiers	10 000	Subventions	13 000
Aménagement locaux mairie	26 000		

ECOLE

Du 23 au 25 mai 2022, les enfants de la classe unique de Pradinas ont séjourné au Grau d'Agde avec pour objectif de découvrir le milieu marin.

Ils ont découvert la différence entre un port de plaisance et un port de pêche, visité la criée, fait de la pêche à pied et étudié le rôle des dunes.

Ils ont partagé ce voyage avec la classe unique de Grand Vabre avec qui une correspondance avait été mise en place tout au long de l'année.

Mme Beyssac remercie l'APE et le conseil municipal pour leur appui financier permettant la réalisation de ce séjour.

Un seul regret : le voyage était trop court !



Une année chamboul'tout.

Suite à l'installation de nouvelles familles sur la commune et à l'inscription de leurs enfants dans notre école, c'est avec enthousiasme que nous apprenions au printemps, que l'école de Pradinas récupérerait un poste pour la rentrée 2022-2023. Bienvenue à vous.

Nous tenons à remercier les parents qui nous confient leurs enfants à l'école, ainsi que Perrine Beyssac, notre maîtresse, qui a su apporter un dynamisme et un investissement certain, auprès des enfants. Et ce, toujours avec le sourire et une pointe d'humour.

L'année 2021-2022 s'est passée sous le signe des grands chamboulements avec le départ de Sandrine Bouscayrol ATSEM depuis près de 15 ans à Pradinas, qui a souhaité se rapprocher de chez elle et a cédé son poste à Wendy Marty.

Wendy a su, à son tour, apporter son expérience et sa bienveillance. Béatrice est toujours en charge du ménage et du service de la cantine. Merci à elles deux.

A partir de septembre, Perrine prendra la direction de l'école, une deuxième personne sera nommée au poste d'adjoint, avec l'aide, non négligeable, de Wendy qui se trouvera fort occupée par l'arrivée de 7 élèves débordant d'énergie, en Petite Section de maternelle.